



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 12 décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis salle Jacques Prévert d'Argent-sur-Sauldre sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

**Séance du lundi 18 décembre 2023
Délibération n° 2023-12-108**

Approbation du plan de financement et autorisation à solliciter les subventions pour les travaux de rénovation énergétique de la piscine intercommunale des étangs

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 25

Pouvoirs : 2

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Martine MALLET, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Anne CASSIER

La Communauté de communes Sauldre et Sologne a décidé de transférer la gestion de la piscine municipale d'Aubigny-sur-Nère à l'intercommunalité à la date du 1^{er} janvier 2024. Après le vote du conseil communautaire en faveur de ce transfert le 26 juin 2023, dix conseils municipaux sur les quatorze que compte l'intercommunalité se sont prononcés favorablement entre fin juin et fin septembre, représentant 80% de la population. Consécutivement, l'arrêté préfectoral n°2023-1680 du 9 octobre 2023 a entériné la modification des statuts de la Communauté de communes.

Comme évoqué lors des échanges préalables à la décision de transfert de compétence, et au regard des conclusions de l'audit énergétique mené par la commune d'Aubigny-sur-Nère au début de l'année 2023, des travaux de rénovation énergétique sont préconisés afin de réduire les consommations d'électricité et de gaz, dont les coûts ont fortement augmenté ces derniers mois, obligeant la municipalité à fermer le site.

A la suite de l'audit énergétique avec simulation thermique dynamique, dont une des préconisations était d'isoler la couverture, la commune d'Aubigny-sur-Nère a fait réaliser une étude de structure, qui a conclu qu'en l'état la structure ne pouvait supporter une charge supplémentaire correspondant à

l'isolation. En conséquence, et afin de poursuivre de manière opérationnelle la préparation de ce dossier de rénovation énergétique de la piscine, la commune d'Aubigny-sur-Nère a mandaté un cabinet d'architectes pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'estimation des travaux pour la rénovation thermique de la piscine. Le rendu de cette étude d'architectes a été livré le 8 décembre 2023

La commune d'Aubigny-sur-Nère a pris en charge ces trois études (audit énergétique, étude de structure et étude de faisabilité) durant l'année 2023 pour un montant total de 31 632 € TTC, afin que la Communauté de communes puisse être en mesure de déposer un dossier de demande de subventions dès le début de l'année 2024 et réaliser les travaux nécessaires à la réduction des consommations énergétiques dès 2024.

La description sommaire des travaux est la suivante :

- Renforcement de la charpente et isolation du plafond :	215 700 € HT
- Travaux de réduction des baies vitrées (nord et est) :	83 000 € HT
- Remplacement des chaudières par des chaudières à condensation :	79 900 € HT
- Remplacement de la ventilation du bassin (double flux) :	89 620 € HT
- Remplacement de la ventilation des vestiaires :	47 780 € HT
- Fourniture et pose d'une bâche sur le bassin :	42 720 € HT
- Mise en place d'une GTB pour le pilotage et le suivi des installations :	28 750 € HT
- Remplacement éclairages fluorescents par des lumières LED :	7 500 € HT
- Pose de lames brise-soleil pour façade vitrée de l'accueil :	5 000 € HT
- Pose de sous-compteur gaz :	3 980 € HT
- Pose de robinets thermostatiques :	3 280 € HT
- Calorifugeage des réseaux ECS :	2 580 € HT
- Travaux d'isolation intérieure des murs du vestiaires hommes :	2 200 € HT
- Installation de sous-compteurs électriques :	2 400 € HT
- Travaux électriques divers (augmentation de puissance pour CTA) :	3 100 € HT

Le total de ces travaux atteint 617 510 € HT, auxquels il convient d'ajouter 10% pour les imprévus, 10,5% pour la maîtrise d'œuvre, 1% pour une mission CSPS et 3% d'honoraires de bureau de contrôle.

La réalisation de ces travaux doit permettre un gain de 46% des consommations énergétiques.

Le récapitulatif global par lot est le suivant :

RECAPITULATIF ESTIMATIF DE L'OPERATION			Montant HT
LOT 1	CHARPENTE BOIS		103 500,00 €
LOT 2	MENUISERIES EXTERIEURES		31 200,00 €
LOT 3	PLACO - FAUX PLAFONDS		168 700,00 €
LOT 4	VENTILATION		298 610,00 €
LOT 5	ELECTRICITE		15 500,00 €
	Imprévus	10%	61 751,00 €
TOTAL TRAVAUX			679 261,00 €
	Maîtrise d'œuvre	10,5%	71 322,41 €
	CSPS	1%	6 792,61 €
	Bureau de contrôle	3%	20 377,83 €
TOTAL HONORAIRES			98 492,85 €
TOTAL DE L'OPERATION			777 753,85 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-1680 du 9 octobre 2023 constatant le transfert de la compétence « gestion de la piscine des étangs » à la Communauté de communes Sauldre et Sologne à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de mener des travaux de rénovation énergétique de la piscine intercommunale afin de réduire significativement les consommations énergétiques de l'équipement, ses coûts de fonctionnement et son impact environnemental,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 11 décembre 2023 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 2 abstentions (Mme Soulat et M. Dautin) :

Article 1 : AUTORISE Madame la Présidente à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et/ou du Fonds Vert 2024 au taux de 50%, soit un montant de 388 876,92 €.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à solliciter l'attribution d'une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport au taux de 20% (sans les imprévus), soit un montant de 143 200,57 €.

Article 3 : AUTORISE Madame la Présidente à solliciter l'attribution d'une subvention CRST ou FEDER auprès de la région Centre-Val de Loire au taux de 11,18%, soit un montant de 86 980,00 €

Article 4 : APPROUVE le plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Travaux	617 510,00 €	Subvention Agence Nationale du Sport	143 200,57 € 18,41%
Imprévus (10%)	61 751,00 €	Subvention Etat DETR et/ou Fonds Vert	388 876,92 € 50,00%
Maîtrise d'œuvre	71 322,41 €	Subvention Région CRSTou FEDER	86 980,00 € 11,18%
CSPS	6 792,61 €	Autofinancement	158 696,35 € 20,40%
Bureau de contrôle	20 377,83 €		
Total	777 753,85 €	Total	777 753,85 €


Article 5 : AUTORISE Madame la Présidente à lancer la consultation et conclure les marchés publics pour réalisation de la maîtrise d'œuvre, du CSPS et du bureau de contrôle.

Article 6 : INSCRIT les dépenses et les recettes au budget primitif 2024.

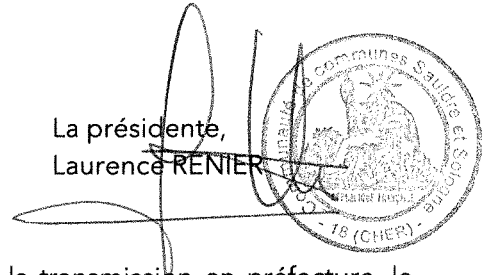
Article 7 : AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Anne CASSIER



La présidente,
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.